



Port du masque obligatoire mais pas à n'importe quel PRIX et justement notre santé et notre sécurité n'ont pas de PRIX !

Il est bien temps d'imposer de nouvelles mesures, pour prendre soin de la santé et de la sécurité des salariés ! Alors que d'autres étaient confinés, pour nous et dans n'importe quelles conditions il était impératif de livrer les magasins.

Et durant cette période les craintes et l'angoisse des salariés étaient amplement justifiées par l'absence de masques et de gel.

Nous tenons à rappeler que les propos qui ont été tenu par la direction au début de la prise de conscience de l'épidémie étaient les suivants :

- Les masques ne sont pas utiles et nous n'en avons pas (ou l'inverse, au choix !).
- Le gel nous n'en avons pas encore, il y a du savon.

Alors certes, les perpétuelles acrobaties et l'incompétence du gouvernement n'ont pas permis d'éclaircir une mise en place précise de recommandations sanitaires pertinentes, mais enfin :

- il était possible, d'innover et d'être dynamique sur le sujet plutôt que de caricaturalement singer le gouvernement...

- il était possible, en communiquant avec les salariés de mettre progressivement en place, une campagne de sensibilisation au port de masques, d'analyser et de déterminer avec eux les différentes contraintes afférentes à leurs postes de travail (buée, condensation, ventilation) et de proposer des solutions...

Depuis la distribution des masques sur les sites, aucun des membres de la direction et aucun des membres de l'encadrement, n'a porté de masque (à une exception près). Un raté en terme d'exemple et de pédagogie, s'il en est !

Nous avons tous bien compris qu'il ne s'agissait pas d'une simple grippe, et les mesures d'accompagnement et de protections se sont faites attendre ; des masques ont été distribués fin mars, le gel était parcimonieusement à disposition.

La DRH EASYDIS veut dorénavant, mettre en place le port des masques et / ou visières obligatoires à partir du 2 juin. (Intégration dans le règlement intérieur, d'une durée déterminée).

Pour la CGT, aujourd'hui ces EPI, en l'occurrence les masques, sont inadaptés aux salariés portant des lunettes, aux salariés travaillant au froid, aux salariés produisant des efforts et exigeant une bonne ventilation. Quid pour des salariés asthmatique ?

En matière de prévention des risques, c'est très insatisfaisant et en tentant de diminuer un risque, en étant mal équipé, on peut en générer d'autres: accidents en préparation et pour les conducteurs d'appareils : un risque de chutes de palettes ou de collisions avec des piétons. Nous alertons qu'en cas d'accident, si la cause de cet accident à des conséquences graves et que celui-ci a été provoqué par le manque de visibilité, il en sera de la responsabilité de l'employeur, car les EPI doivent être adaptés aux postes de travail.



Vous l'aurez compris, la direction prend ses dispositions, pour coller aux recommandations et se prémunir face à d'éventuels recours devant les tribunaux ! Il apparait impératif d'affecter les moyens nécessaires pour des EPI dignes de ce NOM !